



MAIRIE DU 4<sup>e</sup> ARR.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE LYON

=====

Séance du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 – 18 H 45

**PRÉSIDENT** : Rémi ZINCK

**SECRÉTAIRE** : Nadège BORRON

**PRÉSENTS** : Rémi ZINCK, Alexandre CHEVALIER, Aline GUITARD, Matthieu ARRONDEAU, Elodie TRIAS, Laura ARNOD, Loïc RIGAUD, Lydie BONVALLET, Anne PELLET, Samuel MECKLENBURG, Marie-Agnès CABOT, Laura ARNOD, Yannick PAPAIX, Nadège BORRON, David KIMELFELD

**Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance**

**RÉMI ZINCK :**

Mesdames et Messieurs, le 1<sup>er</sup> mars 2023, 18 h 45, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 23 février par moi-même, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, sont réunis dans la salle du Conseil. Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire de séance et je vous propose la candidature de Madame Nadège BORRON. Je sou mets cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Madame BORRON, je vous passe la parole pour les fonctions de secrétaire.

**Appel nominal**

**NADEGE BORRON :**

Bonsoir à toutes et tous.

Voici l'appel nominal par ordre alphabétique :

Laura ARNOD – présente  
Matthieu ARRONDEAU – présent  
Lydie BONVALLET – présente  
Nadège BORRON – moi-même, je suis présente  
Marie-Agnès CABOT – présente  
Alexandre CHEVALIER – présent  
Aline GUITARD – présente  
David KIMELFELD – Pouvoir pour absence temporaire – arrivée à 18h55  
Samuel MECKLENBURG – présent  
Yannick PAPAIX – présent  
Anne PELLET – présente  
Loïc RIGAUD – présent  
Élodie TRIAS – présente  
Chloé VIDAL – Pouvoir pour absence temporaire – arrivée à 19h30  
Rémi ZINCK – présent

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023**

#### **RÉMI ZINCK :**

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023. Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Prises de parole introductives**

#### **RÉMI ZINCK :**

Concernant les informations générales de début de Conseil, je voudrais citer 3 actions. Une que je vais vous présenter, qui s'appelle « Bienvenue en maternelle », qui aura lieu le 28 mars prochain, de 18 à 20 h, en Mairie. C'est un rendez-vous à destination des familles avec enfant(s) arrivant en petite section, avec la présence également des associations du territoire offrant des possibilités de périscolaires et extrascolaires pour les mercredis après-midi. Deux autres informations, campus HelloAsso et Énergitour, que je vais laisser être présentées successivement par Monsieur MECKLENBURG et Monsieur PAPAIX. Monsieur MECKLENBURG sur le campus HelloAsso qui a eu lieu dernièrement.

### SAMUEL MECKLENBURG :

En effet, je souhaite vivement remercier HelloAsso, Anciel, l'association Tous Unis, Tous Solidaires et la plateforme « Home » pour leur investissement sans faille, à nos côtés, autour de cette première soirée de formation intense et conviviale, dans notre salle de La Ficelle où se sont réunies plus de 200 associations désireuses de s'outiller, de s'autonomiser et de partager leur expérience. Ce temps libre que l'on choisit d'investir au plus près de ses désirs, de ses convictions est, à mon sens, inestimable, tant il façonne en profondeur le modèle social français. Après une période de vive instabilité installée par la crise sanitaire, je me réjouis que notre collectivité, notre arrondissement, puisse s'engager, encore une fois, au plus près des besoins quotidiens des associations lyonnaises. Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci. Monsieur PAPAIX pour Énergitur.

### YANNICK PAPAIX :

Énergitur est une opération de la Métropole qui fait sortir de ses murs l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour aller dans les communes et les quartiers de tout le territoire métropolitain, en association avec deux autres entités : l'association Greener Good et SOLIHA, spécialiste du logement. Nous avons profité, sur l'arrondissement, de cette opportunité pour greffer deux services complémentaires de conseil aux particuliers pour leur transition énergétique. Nous avons proposé à la toute jeune Agence Écomobilité métropolitaine de venir compléter l'offre de conseils, pour des conseils à la mobilité et à l'écomobilité, aux changements d'habitudes de déplacement. Nous avons également associé l'association CoopaWatt, qui est l'animatrice, cette fois-ci, d'un service municipal de conseil aux particuliers pour s'impliquer dans la production d'énergie renouvelable. Même quand on ne peut pas le faire chez soi, CoopaWatt donne des moyens de se fédérer pour du financement participatif. Voilà l'objet du projet Énergitur, le 11 mars, sur le marché de la Croix-Rousse.

### REMI ZINCK :

Merci Monsieur PAPAIX. Nous allons passer à l'examen des délibérations. Je vais passer la parole à Madame TRIAS pour la première délibération qui est la 5076-397.

### **Vote des délibérations**

#### **Délibération 4-22-5076-397 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS**

**Objet :** Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations qui œuvrent pour le renforcement de la biodiversité urbaine. Les objectifs sont, d'une part, d'améliorer les pratiques des services de la Ville grâce à l'accompagnement d'experts naturalistes, de rendre les Lyonnais acteurs de la protection de la biodiversité locale, et aussi de renforcer le soutien aux associations œuvrant donc en faveur de la biodiversité. Une enveloppe de 78 192 euros est donc proposée pour la mise en place de subventions, à la suite de l'appel à projets lancé en septembre 2022. 12 projets ont été retenus. Ils permettront de réaliser des inventaires participatifs et professionnels de la faune et flore, d'accompagner les gestionnaires des espaces végétalisés publics, et aussi, de mener des actions de médiation citoyenne sur la flore spontanée et la faune sauvage, permettant à chaque Lyonnais et chaque Lyonnaise d'être un ambassadeur de sa nature en ville. Plusieurs projets retenus portés, entre autres, par LPO, Arthropologia et Ancelia, concernent l'ensemble de la Ville de Lyon, et donc notre arrondissement également. Je profite de cette délibération pour dire quelques mots sur des actions d'aménagement urbain menées sur l'arrondissement, qui permettent, elles aussi, de renforcer la biodiversité urbaine en végétalisant les espaces publics. Cet hiver, de nombreux espaces ont été végétalisés afin de renforcer la biodiversité. 650 m<sup>2</sup> ont été débitumés et végétalisés le long du nord de la rue Philippe de Lassalle. Les trottoirs du bas de la rue d'Austerlitz, la rue Henri Gorjus au niveau de la rue Hénon, les places Tabareau et Flammarion, ont également bénéficié d'une nouvelle végétalisation, ainsi que des arbres qui ont été plantés sur le boulevard de la Croix-Rousse, entre la rue d'Isly et Tabareau. Ces nouveaux espaces permettent d'améliorer le cadre de vie et aussi d'atténuer les effets du réchauffement climatique, en augmentant la couverture ombragée grâce aux arbres qui ont été plantés, puis aussi en augmentant le phénomène d'évapotranspiration des plantes, grâce aux nouveaux massifs de plantes qui rafraîchissent et qui servent véritablement de rafraîchissement de ces espaces. Ces plantations viennent aussi s'ajouter à l'ensemble des actions menées par les services de la direction de la biodiversité et de la nature en ville, dans les espaces déjà existants. Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

[Délibération 4-22-5180-395 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS](#)

**Objet :** Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »

Cette délibération concerne l'accompagnement des apaisements des écoles, à la fois en éclairage public et en espaces verts, dans le cadre des projets Rue des enfants. Les Rues des enfants qui sont pilotées par la Ville de Lyon et par la Métropole de Lyon ont pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches, pour une ville à hauteur d'enfants et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques à long terme. Ses objectifs sont de sécuriser et apaiser les abords des établissements, offrir aussi des lieux de déambulation pour tous les usagers, améliorer les cheminements piétons et travailler sur la réappropriation de l'espace public pour et avec les enfants. Les interventions sur la voirie peuvent être de plusieurs nature : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation et aussi reprise de l'éclairage. La participation financière de la Ville de Lyon dépend du degré d'apaisement, de la piétonnisation, apaisement du trafic ou aussi un aménagement de sécurisation. Plusieurs projets, dans le 4<sup>e</sup>, ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation, notamment la piétonnisation d'une partie de la rue Dangon aux abords de l'école La Fontaine. Prochainement, la piétonnisation devant l'école Joseph Cornier au niveau de la rue Jacquard. Et pour l'année 2023, nous étudions conjointement avec la Métropole, dans le cadre de la sécurisation aux abords des collèges, un aménagement pour sécuriser les abords du collège La Salle, rue Denfert-Rochereau, également la sécurisation aux abords de l'école des Petits Canuts, rue Hénon, afin de sécuriser la traversée piétonne entre l'école et le groupe scolaire Saint-Denis. Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 700 000 euros à la Métropole de Lyon pour l'année 2023, pour l'accompagnement de l'apaisement des écoles. Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci, Madame TRIAS. Une intervention ?

### LOÏC RIGAUD :

Oui, Monsieur le Maire, c'était juste sur ce rapport et le précédent, pour saluer le travail de démocratie continue que l'on met en place sur l'arrondissement. La démocratie continue, parce que ce n'est pas seulement au moment de l'élection, c'est tout au long de notre mandat que l'on essaye de consulter, de travailler et de coconstruire la ville avec les habitants et en particulier, sur ces deux rapports, c'est une dimension qui est assez forte, dans laquelle la Mairie d'arrondissement s'investit beaucoup pour à chaque fois, interroger les habitants, les associations, et les écoles et enfants sur ces sujets. Je pense bien sûr aux projets et aux concertations que l'on a mises en place, ces derniers mois, sur le projet La Maille Cornier que vous avez

évoqué à l'instant, sur la piétonnisation de l'école mais aussi sur l'ensemble du quartier. Je pense aussi rue Dangon et sur les autres territoires. Saluer notamment le travail qui a été fait avec le Conseil de Quartier Ouest sur la place Flammarion, où une concertation avec les parents d'élèves et le Conseil de Quartier a permis, en peu de temps, d'avoir une place renouvelée, végétalisée, avec des travaux qui sont allés assez vite finalement, grâce à la mobilisation de l'arrondissement, et qui permettent d'avoir une nouvelle place presque, belle et végétalisée. Ce qui permettra notamment aux parents d'attendre à l'ombre sur la période estivale qui s'agrandit de plus en plus dans l'année puisque souvent, dès le mois de mai, on commence à avoir très chaud sur cette place. Voilà, il va falloir attendre encore quelques mois voire quelques années, pour avoir des arbres conséquents ; mais en tous cas, je souhaitais saluer ce travail de co-construction et de résultats pour les habitants.

### RÉMI ZINCK :

Merci, Monsieur RIGAUD. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 4-22-5099-396 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

**Objet :** Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars » du 15 au 25 mars 2023 - Approbation d'une convention d'application

Il s'agit pour moi de solliciter votre approbation vis-à-vis de la délibération qui a pour objet l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association des MJC du Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars », du 15 au 25 mars 2023, ainsi que l'approbation de la convention d'application associée. Alors, bien sûr, vous vous demandez ce que vient faire cette délibération dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, et en effet, notre arrondissement est bel et bien concerné parce que cette année, Agend'Arts accueillera toutes les répétitions des 24 heures des Mots, ainsi qu'un concert de Lise MARTIN et Valentin VANDER, le 19 mars. Merci.

### RÉMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 4-22-5305-392 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions

Rapport dont l'objet est l'attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et FIMA, pour un montant global de 571 000 €, ainsi que l'approbation des conventions associées. Pour mener à bien nos objectifs de soutien accru en faveur de la création artistique, de l'accès aux cultures et aux pratiques artistiques, de promotion des droits culturels, de la mise en œuvre de démarches d'écoresponsabilité au sein de nos politiques, tout en participant à la coopération et aux solidarités internationales, je vous prie d'approuver, en ce qui concerne le 4<sup>e</sup> arrondissement, les subventions suivantes :

- 4 000 euros pour l'association Au46, en charge d'un espace de 300 m<sup>2</sup> d'ateliers autogérés où se produisent et exposent une douzaine d'artistes, au 46 rue de Cuire ;
- 12 000 euros pour ZoneBis, cette association qui est porteuse de l'extraordinaire Festival « Hallucinations Collectives », du salon de la microédition DIY or DIE et du Festival Mutoscope dédié aux courts-métrages ;
- 3 000 euros pour Ça Presse, association bien connue ici, organisatrice des Rencontres internationales du dessin de presse dont la prochaine édition traitera des enjeux de démocratie à l'intérieur et aux frontières de l'Europe ;
- 12 000 euros pour Agend'Arts, qui produit remarquablement sa mission d'accompagnement des pratiques musicales émergentes et amatrices dans ses locaux de la rue Belfort ;
- 2 000 euros enfin pour l'association MÂ qui porte un lieu de production et d'enseignement artistique associé à la danse dans les pentes de la Croix-Rousse.

Je vous remercie et je me permets, pour finir, de vous adresser une information, une invitation, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars prochain. En effet, la Mairie du 4<sup>e</sup> invite, cette année, le collectif Polyèdre à jouer, au théâtre Sous le Caillou, « les Guérillères », une performance théâtrale adaptée du roman éponyme de Monique WITTIG, philosophe, figure de proue des luttes féministes et théoricienne du fameux contrat hétérosexuel. Le spectacle est bien sûr gratuit, ouvert à toutes et à tous, dès 19 h. Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci. J'avais noté une demande d'intervention de Monsieur KIMELFELD. C'est à vous je vous en prie.

### DAVID KIMELFELD :

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, toutes mes excuses pour le petit retard. Une petite question ; vous avez évoqué, Monsieur l'Adjoint, Au46, qui est une structure qui est sur notre arrondissement, je crois, depuis 2018, si mes souvenirs sont bons, au 46 rue de Cuire comme son nom l'indique. Vous le savez bien évidemment, depuis longtemps il était question d'une préemption de ce bâtiment. Je crois que les choses sont faites ou en tout cas sont en cours par la Métropole, ou vont l'être. Madame GUITARD ? Voilà, depuis un moment. Et la question se pose, j'imagine – en tout cas elle est posée par le collectif –, sur les travaux qui seront à venir et une rénovation importante de cet immeuble. La question se pose et est posée par le collectif, peut-être que vous avez quelques réponses ou en tout cas vous êtes dans une phase d'accompagnement. La première, c'est : je crois que le bail arrive à expiration pour eux ; va-t-il être reconduit, prolongé, le temps que les travaux démarrent puisque l'on ne connaît pas encore exactement le planning des travaux ? Ou en tout cas, si vous le connaissez, Madame GUITARD, vous pourrez nous le donner, nous le communiquer. Et la deuxième question, c'est : *quid* finalement pendant ces travaux – vous l'avez dit, 300 m<sup>2</sup>, ce n'est pas rien et pas simple à trouver –, est-ce que des solutions sont envisagées dans notre arrondissement, ou ailleurs, dans la période des travaux ? Et surtout, la question qui est posée par eux et qui était déjà posée dans le passé avant même la préemption, c'est : au moment où les choses vont rouvrir, dans quelles conditions vont-ils pouvoir réintégrer ou pas ce local ? Dans quelles conditions de loyer vont-ils pouvoir ou pas le réintégrer ? Toutes ces questions-là sont aujourd'hui posées et je me permets de vous les poser, si vous en avez une réponse aujourd'hui. Et puis, pour ne pas allonger le débat, de la même façon – puisque l'on parle des collectifs –, un collectif est aujourd'hui dans l'ex local de la SNCF, est-ce que vous pourriez nous faire, à un moment donné, aujourd'hui ou à un autre moment, un retour des activités ? Qu'est-ce qu'il s'y passe ? Comment cela fonctionne ? Enfin bref, d'avoir une forme de lisibilité ou de visibilité de cette activité-là. Je vous remercie.

### SAMUEL MECKLENBURG :

En effet, cet immeuble a d'abord été mis en vente par la propriétaire à des tarifs exorbitants, la Métropole de Lyon a donc souhaité le préempter et après procédure en justice, nous avons obtenu la préemption. Initialement, si la vente avait eu lieu, l'association était littéralement chassée. Il a donc été question avec GLH de permettre de conserver cet espace de travail, à la suite de la préemption qui a bien eu lieu, je vous le confirme. Il a été question de négocier avec GLH, donc la mairie du 4<sup>e</sup> a porté les intérêts de cette association auprès de GLH pour obtenir une réduction significative du loyer. Ensuite, des travaux de sécurisation, de mise en conformité, pour des raisons de sécurité de l'immeuble, doivent être conduits, et ces travaux vont augmenter le

loyer, mécaniquement, de l'association puisqu'en effet, GLH n'a pas pour mission de subventionner, d'accompagner, de mettre à disposition des locaux pour des projets artistiques, mais bien pour des logements sociaux. Un équilibre financier doit donc être trouvé. Du coup, pendant cette période de travaux – dont on n'a toujours pas la date exacte, je précise, c'est en cours de précision –, nous avons été très actifs, j'ai visité plusieurs bâtiments qui pouvaient potentiellement les accueillir, je suis toujours en recherche. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse immédiate à apporter mais il y a un lien quotidien. Nous les avons reçus plusieurs fois ici, je me suis rendu à plusieurs reprises chez eux. On s'appelle, on cherche. Et je rappelle quand même que l'on a voté une subvention, c'est la deuxième année sur laquelle nous avons obtenu une subvention pour cette association, qui signifie l'importance que l'on souhaite lui accorder et le soutien institutionnel qui est le nôtre. Concernant la boutique SNCF, je rappelle que la boutique SNCF n'est pas un local municipal, que la convention que l'on a pu signer avec la SNCF signifiait simplement la garantie un peu institutionnelle symbolique que l'on pouvait apporter aux bailleurs de la SCNF. Nous ne sommes pas décisionnaires et ne mettons pas à disposition ce lieu. En revanche, il y a effectivement une activité de travail, c'est un espace que l'on appelle un « Artist-run space », qui est auto-géré par les artistes. Des artistes qui, au même titre que n'importe quel artisan ou commerçant, ont le droit d'exercer leurs pratiques et malheureusement, sur un territoire comme la Ville de Lyon, nous avons un manque cruel d'espaces de travail pour ces artistes. Donc oui, c'est un espace de travail avec des ouvertures ponctuelles. Il y a une magnifique programmation qui est en train de s'achever sur les corps – je ne vais pas vous en faire ici une description détaillée, mais je vous invite à la consulter – c'est vraiment un très beau travail de cinéma documentaire sur des questions féministes avec un engagement social sur l'usure qui est produite sur le corps des femmes notamment. Il y a, pour moi, une dimension politique que je souhaite vraiment soutenir. Cela étant, cela reste un lieu de la SNCF. Nous, nous sommes là en accompagnement. Je vous remercie.

### DAVID KIMELFELD :

Pour préciser sur la première partie, merci de la réponse sur le collectif, ce qui veut dire que concrètement, une fois que les travaux seront faits, la sécurisation, etc., ils réintègrent sous réserve qu'ils puissent prendre en charge le loyer qui leur sera indiqué et dont le montant n'est peut-être pas encore défini. C'est cela qu'il faut comprendre dans votre réponse ?

### ALINE GUITARD :

Dans les échanges avec GLH, il est clair qu'à ce jour, l'association est dans le local avec un loyer qui ne correspond pas au loyer qu'elle devrait payer. Un loyer en deçà qui a été calculé au prorata de ce qu'elle est en capacité de payer. Comme l'a dit Monsieur MECKLENBURG, GLH ne peut pas poursuivre éternellement sur ce terrain-là. Pour être claire et pour parler en chiffres, l'association n'est pas en capacité de payer un loyer PLAI. Elle paye en dessous. Il est un peu compliqué pour GLH de loger une association pour moins cher que les loyers les moins chers pour les populations les plus précaires. Nous travaillons donc à trouver, déjà, une première solution pour le temps des travaux, et à voir pour une solution plus pérenne à terme. Donc soit

l'association est en capacité d'augmenter sa capacité financière – et GLH n'a absolument rien contre le fait de louer à un tarif qui correspond au prix que GLH est en droit d'attendre sur ce rez-de-chaussée –, soit nous les accompagnerons pour essayer de trouver une autre solution. Voilà.

#### **DAVID KIMELFELD :**

Si ce n'était pas le cas, cela voudrait dire que le rez-de-chaussée est transformé en logements sociaux, en logement ?

#### **ALINE GUITARD :**

Non, il restera un rez-de-chaussée d'activités parce que l'on garde les rez-de-chaussée d'activités mais avec un loyer au niveau que GLH est en droit d'attendre pour un rez-de-chaussée.

#### **DAVID KIMELFELD :**

J'ai bien compris, mais c'est parce que vous donniez un argument qui était tout à fait pertinent de dire que l'on ne peut pas toujours – enfin, c'est compliqué – de louer en dessous du prix mais on n'est pas dans le même procédé puisque ce n'est pas du logement que l'on va faire en rez-de-chaussée, c'est bien de l'activité.

#### **ALINE GUITARD :**

GHL ne loue pas de locaux et aucun bailleur social ne loue des locaux d'activités à moins cher qu'un loyer PLAI. Cela n'existe pas.

#### **DAVID KIMELFELD :**

Ce n'est pas de votre fait et cela échappe à votre compétence ici, mais bien à celle de GHL qui, dans le cadre de sa politique RSE, de sa politique de mécénat culturel, pourrait envisager un certain nombre de dispositifs comme elle l'a déjà fait dans le passé. GLH a un budget, notamment de soutien à un certain nombre d'activités qui ne sont pas forcément des activités qui sont, bien évidemment, directement celles du logement social, qui pourraient s'envisager mais bien évidemment, vous n'en êtes pas du tout responsable. Merci en tout cas de la réponse. Et pour la SNCF, c'était juste une précision, la convention est bien entre la SNCF et la Mairie d'arrondissement ? Ou elle est entre la SNCF et les artistes ?

#### **SAMUEL MECKLENBURG :**

J'ai réuni tout le monde parce que voyant que ce local était toujours inoccupé et qu'il allait visiblement continuer à l'être un bon bout de temps, je me suis donc engagé pour faire de la mise en lien et pour reporter une garantie institutionnelle sur la qualité artistique du projet artistique, et des jeunes artistes qui nous sollicitent et qui se sont constitués en une association et qui sont issus de nos grandes écoles que nous finançons abondamment, vous le savez, et qui ensuite, en sortie d'école, ont une

difficulté monstrueuse à intégrer des lieux pour pratiquer. Donc, j'ai simplement réuni ICF et nous avons signé un bail dans lequel nous n'apportons qu'une garantie symbolique, donc le bail contractuellement, en fait, il lie ICF et l'association Monopôle.

### RÉMI ZINCK :

Merci pour ces interventions. S'il n'y en a plus d'autres, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 4-22-5302-393 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

**Objet :** Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1

Je vais donc vous parler de ce rapport sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux, autant dire AAPI, et comme je le pensais en écrivant tout cela, c'est vraiment le retour et je ne peux pas m'empêcher de penser aux cigognes quand je parle de cette délibération qui parle de voyages. Mais peut-être que je vais finir par vous lasser à force de vous faire cette migration. Comme d'habitude, et comme j'en ai déjà parlé les années précédentes, le cadre reste le même, les thématiques également : interculturalité, éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, et solidarité internationale. Nous en sommes à la phase 1 pour l'année 2023, et les dossiers ayant été déposés en octobre 2022, nous présenterons donc au Conseil municipal de la semaine prochaine les projets financiers. Cette année, il y a 15 dossiers sur l'interculturalité, et sur notre territoire qui nous intéresse, donc sur le 4<sup>e</sup>, c'est KARAKIB qui est rue d'Austerlitz, avec cette année un projet en partenariat avec le Yabous Cultural Center de Jérusalem Est. Il y a 8 dossiers sur l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale avec : l'association de gestion de la Villa Gillet ; Ça Presse également, pour Les Rencontres Internationales du dessin de presse ; Les canuts des canits avec une mise à l'honneur de la Ville de Jerez dans le cadre de « Gypsy Lyon Festival » ; et ESN Cosmolyon avec qui nous collaborons depuis deux ans et qui n'est pas sur notre territoire, mais qui, à travers notamment le Forum du Jeune Voyageur, a toute sa place sur le 4<sup>e</sup> arrondissement – ce Forum qui a eu lieu, ce samedi, à la Maison des Associations. Par ailleurs, 7 dossiers sur la solidarité internationale. Voilà, je vous remercie.

### RÉMI ZINCK :

Merci. Je n'ai pas noté de demande d'intervention donc je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 4-22-5308-391 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT**

**Objet :** Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires

Cette délibération va nous parler, cette fois, de l'approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France, relative au développement d'Études Qualitatives des Impacts sur la Santé de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires. Dans le cadre de notre nouveau Contrat Local de Santé que j'ai eu le bonheur de vous présenter au dernier Conseil d'arrondissement, nous trouvons plusieurs actions relatives à la qualité de l'air, aussi bien intérieur qu'extérieur, des établissements scolaires, maternelles et primaires. Un partenariat a été mis en place avec Santé publique France pour un réel travail d'information d'abord, afin de pouvoir répondre aux inquiétudes des familles tout à fait compréhensibles, puis de pouvoir ensuite établir un diagnostic, et enfin partir sur une démarche d'accompagnement. Il s'avère que cela permettrait une meilleure mise à disposition des données, donc plus de transparence, enfin. L'analyse de la qualité de l'air recherchera, entre autres, benzène, radon, formaldéhyde pour l'asthme, et le dioxyde d'azote en rapport avec le trafic routier. Seront également recherchés des phtalates dans le cadre de notre plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens, qui me tient à cœur (pas les perturbateurs, mais la recherche). J'insiste sur le fait d'une réelle volonté de transparence, mais je me répète, et ainsi que la mise à disposition des données relatives à la qualité de l'air, croisées avec les caractéristiques de la population, notamment en ce qui concerne le programme d'accueil individualisé, autant dire PAI, concernant l'asthme. Je remercie donc d'approuver cette convention de partenariat.

#### **RÉMI ZINCK :**

Merci. Je n'avais pas noté de demande d'intervention donc je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 4-22-5310-390 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT**

## **Objet : Plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026**

Comme vous vous en souvenez, la Ville de Lyon a adhéré, en 2020, à l'association nationale des villes et territoires accueillants, ANVITA, et ceci nous oblige. Je sais bien que nous avons beaucoup à faire, mais un premier état des lieux des besoins des personnes migrantes a pu être effectué et en découle donc trois ambitions :

- Rendre possible l'insertion dans la société ;
- Faciliter l'accès aux droits ;
- Faire vivre une culture de l'hospitalité par des initiatives citoyennes, entre autres.

Ce plan d'actions a 7 grands enjeux pour un accueil inconditionnel, faciliter l'accès aux services par la formation des agents d'accueil, des travailleurs sociaux et de l'aide des traducteurs, faciliter l'accès aux soins en lien avec le Contrat Local de Santé, faciliter l'alimentation avec le CCAS et à travers l'épicerie solidaire, faciliter l'hygiène avec les bains douches, le logement, faciliter l'accès à l'emploi, la formation et la scolarisation, l'aide aux familles, également la culture, le sport et la citoyenneté. Cela rassemble 51 actions dont certaines existent déjà, mais une vingtaine sont innovantes pour encore mieux répondre aux besoins émergents. Il y a des mesures phares comme la création d'un lieu d'accueil, une carte de citoyenneté locale, des interprétariats, formations des agents, dispositifs de santé mentale, le recensement également du patrimoine vacant pour l'hébergement. Tout cela dans une dynamique partenariale avec les associations, la Métropole et l'État, tant le travail est vaste. Car seul on peut quand même beaucoup moins. Je vous remercie.

### **RÉMI ZINCK :**

Merci. J'avais deux demandes d'intervention, j'avais déjà celle de Madame BORRON et puis après, Monsieur KIMELFELD ou Madame BONVALLET, vous aviez aussi demandé, et puis après Madame PELLET. Donc, on commence par Madame BORRON. Finalement, non ce sera par Monsieur KIMELFELD.

### **DAVID KIMELFELD :**

Très rapidement, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous voterons cette délibération. J'avais eu l'occasion d'être reçu par Madame Sylvie TOMIC, qui est l'adjointe en charge de ce sujet-là, et donc on mesure le travail qui a été fait. Je lui avais dit et je le redis là, personne ne peut – en tout cas je l'espère – voter contre cette délibération au Conseil municipal. Pour autant, les questions restent entières. Il y a beaucoup de bonnes intentions, il y a beaucoup de déclarations d'intention ; il va falloir ensuite les traduire dans les faits. Et comme l'a dit Madame CABOT, en tout cas elle l'a initié, un certain nombre d'actions d'abord existent déjà, donc celles-là ce sont des actions que l'on remet dans le plan mais c'est tout à fait normal de le valoriser ainsi. Maintenant, il est nécessaire de montrer d'une part, la capacité de la Ville de Lyon à travailler avec ses partenaires – et là, du chemin reste à parcourir – et avec la Métropole sur ces sujets-là, et avec l'État sur ces sujets-là, où les choses ne sont pas si simples et vous le savez, vous l'avez vécu ici notamment sur la question

des mineurs non accompagnés. Vous savez que les choses sont beaucoup plus compliquées que simplement dans une délibération et dans un texte. Donc capacité à travailler avec les autres – le chemin est devant nous, l'obstacle est devant nous –, et puis les moyens, puisque lorsque l'on souhaite former les agents, ouvrir des lieux, animer des lieux, il faut les moyens et pour l'instant, dans ce plan – et c'est assez normal, pour l'instant, c'est un plan, ce sont des intentions –, il sera jugé aussi sur la capacité à le financer, à mettre en face des intentions, en face des déclarations, des moyens. Donc nous le voterons, non pas avec réserve parce que personne ne peut être contre les objectifs qui sont donnés, mais avec prudence et avec attention sur la façon dont se déroulera de manière pratique, ce qui est écrit dans ce plan. Je vous remercie.

### RÉMI ZINCK :

Merci, Monsieur KIMELFELD. Madame PELLET je vous en prie.

### ANNE PELLET :

Merci, Monsieur le Maire. C'est un sujet évidemment forcément très lourd, très délicat et comment être contre bien évidemment, mais ensuite, c'est l'articulation que l'on va en faire et comment elle va se faire sachant qu'il y a déjà des choses. Je dirais que chacun doit prendre sa part, nous avons des compétences, l'État en a plus et cela remonterait même, sur des sujets comme ceux-là, au niveau de l'Europe. Cela fait longtemps que nous attendons que l'Europe prenne mieux sa part et équilibre aussi la manière dont elle accueille ces gens aux situations complexes. Je voudrais aussi avoir une pensée pour tous les gens qui vivent, aujourd'hui, dans des situations difficiles sur notre sol, à commencer par les Français, bien évidemment, et qui parfois ont du mal à comprendre que l'on donne des moyens à des gens et qu'eux n'aient pas forcément les mêmes moyens. J'entends cela : « Bah moi non, je n'y ai pas le droit, mais eux vont y avoir droit. » Ils ne connaissent peut-être pas aussi toute la misère qu'il y a autour. Ce sont des choses sur lesquelles s'il faut bien expliquer et prendre la mesure pour que tout le monde y trouve son compte. Par ailleurs, je reconnais aussi un certain flou sur la mise en œuvre exacte de ce projet, la façon dont il est financé, accompagné, quels sont les agents qui vont être sollicités et comment ils vont pouvoir le faire, avec quels moyens. Donc moi, en revanche, j'aurai le courage de m'abstenir, même si je sais que Lyon est une ville vraiment hospitalière.

### RÉMI ZINCK :

Merci. Enfin, Madame BORRON, je vous en prie.

### NADÈGE BORRON :

Je lirai mon intervention – oui, là je suis estomaquée par ce que je viens d'entendre – donc je lirai mon intervention après, je ferai juste une parenthèse, Madame PELLET. Opposer, dans votre discours, comme cela les gens me choque. Vous nourrissez cette opposition. Vous ne pouvez pas dire « on donne plus à l'un qu'à l'autre ». On a peut-être une problématique d'accès à l'information des droits, mais l'on a tous des

droits. Voilà, c'est une parenthèse. Je vais lire mon intervention et nous devons travailler sur l'accès aux droits, là-dessus on est d'accord mais sur le reste ce n'est pas possible. Bref, maintenant je vais lire l'intervention sur laquelle j'ai travaillé.

Monsieur le Maire, chers collègues, Lyon en Commun votera bien sûr favorablement cette délibération. Ce plan d'actions « Lyon Ville Hospitalière » présente la vision, le cap, que notre majorité s'est fixé(e) pour l'accueil des personnes en situation de migration. Il affirme des valeurs chères aux élus de Lyon en Commun : l'humanisme et la solidarité. Avant l'arrivée de notre majorité, le concept de l'hospitalité était surtout développé pour accueillir une population active, aisée, au nom de la sacro-sainte recherche d'attractivité. L'inclusion des personnes les plus démunies et *a fortiori* les personnes migrantes, ne constituait pas une priorité. Je me permets des petits rappels : coupures d'eau des fontaines publiques en pleine canicule, fermeture des bains douches, interventions policières pour expulser les familles mises à l'abri dans les écoles, arrêtés anti-stationnement pour chasser de la ville les travailleurs et les travailleuses du sexe, dont des prostituées migrantes victimes de réseaux les reléguant dans les lieux reculés donc encore plus dangereux. Nous apprécions donc vivement que notre majorité, notamment *via* l'adjointe aux solidarités, Madame RUNEL et l'adjoint au lien intergénérationnel et qualité de vie des aînés, Monsieur CHEVALIER, se soient saisis du sujet. Ils ont mené et continué de mettre en place des mesures en direction des personnes en situation de migration : mises à l'abri dans des gymnases, hébergements de jeunes filles MNA en recours dans des résidences seniors, ou encore des mises à disposition à des structures sociales de bâtiments vacants de la ville. Des actions parfois hors du champ de nos compétences utilisant de nombreux moyens humains et matériels de la Ville de Lyon, mais qui traduisent notre détermination à faire de Lyon une ville réellement hospitalière. Lyon en Commun adhère totalement à la démarche et aux objectifs fixés dans ce plan d'actions. Les 50 propositions concrètes inscrites reconnaissent les droits fondamentaux de l'Homme tels que l'accès au droit, au logement, à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation. Néanmoins, ce plan ambitieux nous interroge quant à sa mise en œuvre. Les métiers de l'action sociale et du soin connaissent, aujourd'hui, une désertion sans précédent, or nous ne pouvons compter uniquement sur nos forces vives et ne pouvons pas non plus nous appuyer uniquement sur les secteurs associatifs et le recours au tout bénévolat ou autre initiative citoyenne pour déployer ces mesures sur le territoire. Le service public doit y retrouver toute sa place. Le budget alloué dans la PPI permettra-t-il de réaliser les actions nouvelles que nous saluons pour lesquelles notre majorité s'engage ? Nous savons tous que nous ne sommes pas à l'abri de surcoûts, nous le subissons déjà. Nous appelons donc à sanctuariser ce budget, voire à l'alimenter si besoin était. Enfin, comme je l'ai soulevé plus tôt, la Ville de Lyon ne possède pas toutes les compétences, loin s'en faut, en matière d'accueil des personnes en situation de migration. L'État et la Métropole le sont, nous l'avons dit maintes et maintes fois, ils doivent prendre leurs responsabilités. Notre Ville ne cesse de les interpeller, de se mobiliser pour les pousser à agir conjointement. Ce travail tripartite est primordial pour mener à bien ce plan d'actions. Il est d'autant plus primordial au vu des évolutions politiques, économiques et climatiques que connaît notre planète. Je vous remercie.

[RÉMI ZINCK :](#)

Merci pour ces différentes interventions sur un sujet ô combien important. Je vais donc mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à la majorité. Abstention de Mme Anne PELLET.**

#### **Délibération 4-22-5312-389 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT**

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

Je change de lieu, je vais dans la petite enfance pour l'attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros, l'approbation d'une convention d'application.

Dans le prolongement des avances de subventions qui ont été accordées par le Conseil municipal lors de la séance du 19 janvier dernier, il vous est proposé, aujourd'hui, d'adopter une subvention complémentaire dont le montant total constituera la première tranche à verser aux associations gestionnaires en matière de petite enfance. Une seconde tranche pour 2023 pourra être octroyée, en septembre, au vu des résultats et des besoins présentés en cours d'année. En pièce jointe, vous allez trouver pour notre arrondissement, les sommes à engager, et à noter que le bonus territoire directement versé par la CAF du Rhône aux associations depuis cette année – alors qu'il transitait auparavant par la Ville de Lyon – est indiqué dans la dernière colonne, afin que vous puissiez avoir un montant de comparaison sur les subventions publiques réellement reçues par les gestionnaires entre 2022 et 2023. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

#### **RÉMI ZINCK :**

Merci. J'avais noté une demande d'intervention de Madame BONVALLET. Je vous en prie Madame.

#### **LYDIE BONVALLET :**

Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie, Madame l'Adjointe, pour cette présentation. Alors, vu que cela concerne bien la petite enfance, je me permets de revenir sur l'avenir de l'association des assistantes maternelles et parents de la Croix-Rousse. Suite à notre intervention en septembre dernier, vous nous aviez communiqué quelques éléments lors du Conseil d'arrondissement qui avait suivi, sur

lesquels je souhaiterais revenir. Pour rappel, cette association créée par des habitants et habitantes du 4<sup>e</sup> arrondissement est cogérée depuis 35 ans par les parents et les assistantes maternelles agréées. Ce regroupement permettait à une douzaine d'assistantes maternelles de l'association de se retrouver, à tour de rôle, chaque jour, au local Popy qui était mis à leur disposition par la Ville. Très peu de temps avant le terme de leur convention, et malgré le renouvellement de leur subvention, la Ville a signifié aux assistantes maternelles et aux familles de quitter les lieux au 31 juillet 2022. Donc, au Conseil qui avait suivi nos questions, vous nous informiez que pour vous assurer de la légalité ou non de l'utilisation du local, la Ville avait sollicité le ministère des Solidarités afin d'avoir des réponses concrètes. Vous nous aviez également rassurés en affirmant le soutien à cette association et je vous cite : « qui a toute sa place sur notre territoire et qui s'oriente très bien dans la politique petite enfance de la Ville de Lyon ». Alors, permettez-moi de vous interroger ; avez-vous échangé à nouveau avec le ministère et/ou avancé sur la mise à disposition d'un local afin que les assistantes maternelles et que la trentaine d'enfants puissent se retrouver rapidement ? Je vous remercie.

### **MARIE-AGNÈS CABOT :**

Merci, Monsieur le Maire. Oui donc des rencontres sont toujours en train d'être faites avec cette association. Le ministère a été interpellé et ré-interpellé plusieurs fois, et les réponses que le ministère fait à l'Hôtel de Ville sont assez vagues concernant le fonctionnement de cette association, mais je vous tiendrai au courant. Il me semble qu'une réponse devrait arriver courant mars, donc je vous tiendrai bien évidemment au courant pour le statut et les projets de cette association, mais on reste toujours vigilants par rapport à cette association pour pouvoir continuer à travailler avec elle.

### **RÉMI ZINCK :**

Je note peut-être qu'au prochain Conseil, on vous fera une réponse plus structurée, plus complète que celle que l'on peut vous faire ce soir. Je pense que la question mérite peut-être une réponse.

### **MARIE-AGNÈS CABOT :**

Disons qu'il n'y a pas d'éléments tellement nouveaux. Nous n'avons pas de réponse au niveau du ministère.

### **RÉMI ZINCK :**

On verra au prochain Conseil qui est dans 4 semaines, exactement, un point précis, si cela peut vous convenir.

Donc s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 4-22-5355-388 : Rapporteur : LAURA ARNOD

**Objet :** Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention

Bonsoir à toutes et à tous. Déjà, avant de présenter ma délibération, je voudrais répondre à des questions qui m'ont été posées par Madame BONVALLET au précédent Conseil d'arrondissement, concernant notamment la cantine scolaire et la place du plastique, ainsi que l'évolution des menus. Pour les poches de plastique de cuisson, effectivement, elles ont bien été enlevées du fonctionnement de la cuisine centrale. Par ailleurs, le seul point en plastique dont a parlé c'était le point de fermeture des bacs biodégradables, donc cela a bien été confirmé. Concernant l'évolution des menus, nous n'avons pas les données encore pour les arrondissements, en revanche, nous en avons pour l'ensemble de la ville de Lyon. On est à environ 50 % d'enfants qui mangent des repas dits « Petit Bouchon », 30 % sur les « Jeune Pousse » et 20 % en mix, c'est-à-dire là où les familles peuvent choisir un jour sur l'autre si l'enfant va manger Petit Bouchon ou Jeune Pousse. Pour rappel, « Petit Bouchon » ce sont des repas dans lesquels il y a des protéines animales avec viande et poisson, et « Jeune Pousse » avec des protéines végétales, avec un équilibre alimentaire qui est retrouvé dans les deux propositions. Il faut aussi noter – et c'est intéressant – une augmentation de 2 % des inscriptions à la restauration scolaire, alors que l'on vit une baisse importante des inscriptions scolaires sur l'ensemble de la ville, donc on a de plus en plus d'enfants qui vont manger à la cantine. Et puis, nous avons des retours terrain sur les nouveaux menus qui sont appréciés. Il s'agit de retours de l'Observatoire du Goût. Je voudrais aussi rappeler que l'on a mis en place, cette année, une commission menu des enfants, qui intervient en amont de chaque commission menu des services en lien avec le prestataire. Et donc, les enfants de six établissements différents de la Ville de Lyon qui ont souhaité participer à cette commission, font des retours sur les menus, les goûtent, et leur avis est pris en compte pour les plats. Voilà, je ne sais pas si cela répond en partie ou complètement à vos interrogations.

### LYDIE BONVALLET :

Il me semble que oui. Juste une question par rapport aux poches de cuisson car la dernière fois, vous me disiez que vous aviez visité – ou Madame CABOT, je ne sais plus, enfin peu importe – des cuisines et qu'elles n'y étaient plus, mais moi j'aimerais bien savoir depuis quand, en fait. C'est une curiosité.

### LAURA ARNOD :

D'accord. Après je n'ai pas précisé, il n'y a plus de poches de cuisson, par contre, il y a encore des poches plastique pour ce qui va être assaisonnement sur des aliments froids, donc où il y a moins de transfert. Mais je peux demander à partir de quand, si vous voulez une précision.

## LYDIE BONVALLET :

Merci. On en reparlera.

## LAURA ARNOD :

Donc maintenant, nous allons parler de la délibération sur la participation financière de la Ville de Lyon, aux écoles privées sous contrat, et je vais profiter de cette délibération pour apporter des éléments de contexte. Rappeler que depuis 1959, les communes sont contraintes par la Loi Debré de financer le coût de financement des écoles élémentaires privées sous contrat, à même hauteur que les écoles publiques. C'est une obligation qui s'étend désormais, depuis 2019, aux maternelles, puisque la Loi École de la Confiance abaisse l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Cette participation est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques lyonnaises. Elle s'élève à 920 euros par élève scolarisé en élémentaire et 1 300 euros par élève scolarisé en maternelle. Le fait notamment d'avoir des ATSEM en maternelle, vient augmenter le coût moyen de chaque élève, puisque la Ville de Lyon, il faut le rappeler, a fait le choix de doter ses classes d'une ATSEM par classe, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités, et ce qui n'est pas une obligation légale. Voilà. Ce sont donc quand même 8,5 millions d'euros qui sont versés chaque année par la Ville aux 35 écoles privées de la commune. Comme je le disais, le projet de loi École de la Confiance date de 2019. Il faut quand même dire qu'il a durement impacté les finances des communes, puisque la loi demande à ce que les écoles maternelles rentrent dans le giron de ses financements, sans qu'un transfert, estimé à 150 millions d'euros, ne soit versé pour aider les collectivités. Rappeler aussi qu'en 2020, les écoles maternelles et élémentaires du secteur public bénéficient d'un financement de 40,9 milliards d'euros, tandis que le privé a reçu 21,4 milliards d'euros. Globalement, le privé est, en 2020, financé à 41 % par l'État et à 12,8 % par les collectivités. Par ailleurs, cela monte à 21 % pour les établissements du premier degré. Donc, c'est quand même important de rappeler que c'est bien de l'argent public qui finance l'enseignement privé sous contrat à hauteur de 73 %, pour tous les niveaux. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur l'accès de ces écoles subventionnées. Même si toutes les écoles privées n'ont pas la même approche concernant l'accès à leur école et à la mixité sociale au sein de leur établissement, on observe un phénomène d'évitement vers le privé, et au détriment de choix de conviction. Nous avons, sur le 4<sup>e</sup>, des exemples assez frappants d'évitements d'une école vers des écoles privées. L'indice de position sociale révèle un différentiel, en effet, marqué de mixité sur l'ensemble de la ville. Rapidement pour vous dire, la moyenne des écoles publiques a un IPS de 106, tandis que la moyenne des écoles privées a un IPS de 132. Nous avons donc réellement un phénomène de perte de mixité. Aujourd'hui, le recrutement des écoles privées n'est pas transparent. On ne sait pas bien ce qui explique qu'un élève est admis ou non. En effet, la loi reconnaît aux écoles privées un caractère propre et jouissent d'une totale autonomie de recrutement. L'enfance et l'école est peut-être un des seuls moments de la vie de certaines personnes de se frotter à la différence et d'apprendre à la connaître, à la comprendre et à l'accepter. Cela doit faire partie de l'éducation des enfants à faire société. Nous avons donc un devoir collectif sur ce sujet. Je veux aujourd'hui porter

la voix de réfléchir à la mixité sociale dans les écoles privées, qui peut passer par différents leviers. Rattacher la question de la carte scolaire pour éviter des effets de recrutement totalement libre. De nombreuses pistes peuvent être explorées et le pouvoir législatif doit s'emparer de cette question. Les acteurs du privé d'ailleurs, sont ouverts pour jouer ce jeu-là, donc intégrons-les avant que les différences de traitement ne nous échappent complètement et ne deviennent encore plus exacerbées. Voilà, merci. Au-delà de ces attentes qui sont réelles et pressantes et que nous attendons donc de notre État, nous accompagnons, comme prévu par la loi, les écoles privées et je vous invite à voter favorablement la délibération de ce soir.

### RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention... Si, Madame PELLET, je vous en prie.

### ANNE PELLET :

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe, c'est vrai qu'il est important de rappeler que c'est une obligation légale. J'avais juste une question, puisque là, c'est un versement qui porte sur trois années scolaires et compte tenu du fait que l'on assiste quand même, en ce moment, à des augmentations de beaucoup de choses, aussi bien du point d'indice que, je l'espère, du SMIC pour certains et pour beaucoup même, et puis que des soutiens pour le coût de la vie. Vous-même, vous envisagez ces augmentations notamment liées au coût de l'énergie. Je voulais savoir s'il y aurait une actualisation et une mise à niveau de ce coût sur les trois années ou si c'est un coût fixe pour 3 ans ? Auquel cas, cela change la donne. Par ailleurs, avez-vous pu échanger avec les différents OGEC de cette question-là entre autres ?

### LAURA ARNOD :

Les échanges sont permanents avec les OGEC. Il n'y a pas eu de demandes d'augmentations de ces forfaits qui ont été calculés, donc ce n'est pas, aujourd'hui, demandé par les OGEC. Par ailleurs, comme je le faisais remarquer, aujourd'hui, nous n'avons effectivement pas de visibilité sur ce coût moyen qui est fourni aux écoles privées. On ne sait finalement pas si, derrière, elle l'engage à la même mesure que ce qui est engagé par la collectivité dans les écoles publiques. On a notamment parlé des ATSEM, c'est un exemple parmi d'autres, donc c'est possible qu'il y ait des marges de manœuvre de leur côté.

### RÉMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## **Rapport adopté à la majorité. Abstention de Mme Aline GUITARD.**

### **Délibération 4-22-5356-387 : Rapporteur : LAURA ARNOD**

**Objet : Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023**

Nous avons une modification de notre périmètre scolaire. Ce n'est pas tous les ans que l'on en a. Rappeler effectivement que, chaque année, la Ville de Lyon peut modifier ses périmètres scolaires en fonction des évolutions des effectifs, du contexte démographique et de la livraison de nouveaux logements. Ces projets de modification font l'objet de consultation auprès des Mairies d'arrondissements et auprès aussi, bien sûr, des écoles et des parents. Nous avons vécu une diminution importante et progressive des effectifs sur l'école des Entrepôts, ayant conduit à une fermeture de classe l'année dernière, et nous avons donc été soucieux de chercher des solutions pour limiter cette diminution. L'école étant tournée vers la Saône et le 9<sup>e</sup>, nous avons réfléchi à la possibilité de proposer à des familles du 9<sup>e</sup> de pouvoir intégrer le périmètre des Entrepôts. En même temps, on est confrontés à une tendance de décroissance des effectifs sur certaines écoles du 9<sup>e</sup>, alors que par le passé, on était plutôt sur des écoles saturées, mais la tendance s'inverse aujourd'hui. Nous avons finalement décidé d'avoir un périmètre commun à 3 écoles, 3 groupes scolaires, à savoir la Gare d'Eau, Chapeau Rouge et les Entrepôts, pour permettre de répondre aux enjeux de rééquilibrage des effectifs, en permettant aux familles de choisir entre les écoles lors de leurs inscriptions scolaires. Les habitations qui sont concernées par cette modification de périmètre sont les habitations situées en face du Pont Churchill, donc proche de l'école les Entrepôts. Nous espérons d'ailleurs que l'aménagement du pont en faveur d'un meilleur équilibre voiture/mode doux que nous avons mené, ainsi que le rallongement du feu piéton avenue Birmingham, permettra aussi aux familles de venir côté 4<sup>e</sup> plus sereinement. Les rues qui sont concernées, rapidement sont : rue du Mont d'Or, quai Jaÿr, grande rue de Vaise, rue Marietton, dans le 9<sup>e</sup>. J'en profite également pour informer de la journée portes ouvertes de cette école, la matinée du 18 mars prochain.

### **REMI ZINCK :**

Monsieur KIMELFELD, vous vouliez la parole. Je vous en prie.

### **DAVID KIMELFELD :**

Je voulais juste me réjouir de cette décision, ce que je n'étais pas arrivé à faire, à convaincre l'ancien Maire de Lyon – pas l'ancien, le dernier, avant Grégory DOUCET ; j'avais commencé avec Georges KÉPÉNÉKIAN mais c'était un peu court –, de travailler sur ce secteur-là non plus en arrondissement mais en bassin de vie, et ce sujet-là peut être d'ailleurs décliné sur d'autres. Donc je me réjouis que ces décisions soient prises. Au passage, vous évoquez, Madame ARNOD, la mixité sociale ; je pense que la gestion de la carte scolaire est un outil sans doute, sur lequel il faut sans doute se pencher encore un peu plus précisément sur la mixité scolaire, je pense que c'est comme cela d'ailleurs que l'on

y arrive, au-delà des grandes déclarations que l'on peut faire les uns les autres sur le sujet. Merci.

### LAURA ARNOD :

Je vais répondre, effectivement, la carte scolaire et le périmètre scolaire permettent à la fois de répondre à des enjeux de proximité des écoles, parce que l'on a un fort maillage des écoles quand même sur la ville de Lyon, donc des écoles de proximité pour les familles, et aussi une question de mixité sociale. C'est bien évidemment pris en compte dans nos réflexions et nos changements de périmètres.

### RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### Délibération 4-22-5386-386 : Rapporteur : ALINE GUITARD

**Objet :** Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024)

Ce dossier nous est essentiellement présenté pour information car il ne concerne pas directement notre arrondissement, en tous cas pas à ce jour. Il s'agit de la reconduction d'une opération dénommée « programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés », le POPAC, et son corollaire diagnostic appelé VOC, Veille et Observation des Copropriétés. L'ensemble est mis en œuvre depuis 2017 par la Métropole, en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ANAH. Ce programme a pour but d'accompagner des copropriétés privées qui sont fragiles ou dégradées, afin de les aider à surmonter leurs difficultés, à résorber leurs dettes, à ne pas en contracter de nouvelles et à assurer une gouvernance sereine de la copropriété. Cet accompagnement se fait dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne, qui est une préoccupation de la Ville de Lyon depuis les années 80. Le POPAC en lien avec l'ANHA permet à la fois de cibler les copropriétés les plus prioritaires à accompagner, mais aussi d'organiser le suivi technique et financier de celle-ci. À Lyon, à ce jour, 3 territoires, les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, font l'objet d'un travail approfondi autour de ces sujets et de choix de copropriétés à suivre et soutenir. Pour la convention de renouvellement sont prises en compte 42 copropriétés sur le territoire de la Ville, dont le suivi est assuré par Urbanis, un bureau d'études spécialisé. La Ville participe à ce dispositif pour une subvention annuelle de 132 à 150 000 euros formalisée dans une convention renouvelée pour 3 ans, jusqu'à 2024. C'est cet ensemble de dispositions qui est soumise à notre approbation.

## RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### Délibération 4-22-5392-385 : Rapporteur : ALINE GUITARD

**Objet :** Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention

Alors que l'hiver reprend ses droits et nous fait vivre des températures de saison dont nous avons parfois oublié l'intensité, après des années d'hiver réchauffées, vivre dans une passoire thermique reste le quotidien de nombre de Lyonnais et Lyonnaises, en particulier lorsqu'ils vivent dans des immeubles construits avant 1948, où l'on a tendance à plus souvent chauffer la cour que le salon. Nous l'avons évoqué en septembre dernier, lorsque nous avons voté la création d'une aide à la rénovation thermique des copropriétés privées. Rénover un canut ou un immeuble en pisé ou en mâchefer des années 30 n'est pas aussi simple que d'isoler par l'extérieur une tour ou une barre avec toit-terrasse des années 80. Plus le bâti est ancien, moins l'ITE (l'Isolation par l'Extérieur) est possible, et même souhaitable si l'on veut respecter le patrimoine architectural, alors que les courants d'air et les déperditions de chaleur sont importants. Or, le parc social lyonnais comprend de nombreux bâtiments anciens, que l'on parle des HBM des années 20 et 30, ou des acquisitions améliorations d'immeubles plus anciens par préemption. Singulièrement, notre arrondissement et plus largement la colline de la Croix-Rousse sont très concernés par le sujet. D'une part parce que le parc HBM y est important – chez GLH par exemple, avec des sites comme Clos Jouve chez nos voisins du dessous ou Vieille Croix-Rousse à Pernon –, mais aussi parce qu'ils sont des territoires contraints en termes de constructions neuves où l'on voit les achats d'immeubles anciens devenir de plus en plus courants, afin de continuer à gagner en logements sociaux. Or, pour les bailleurs, la réhabilitation et la rénovation thermique de ces bâtiments est coûteuse et complexe et même s'ils s'y sont engagés depuis plusieurs années dans ce travail nécessaire, la Ville souhaite les aider à accélérer les réalisations permettant la transition énergétique. C'est une nécessité légale et une priorité écologique afin de diminuer au plus vite les gaspillages d'énergie, mais c'est également un enjeu social essentiel car les locataires du parc social sont celles et ceux qui subissent de plein fouet la crise actuelle et l'envolée des prix de l'énergie, celles et ceux qui vivent au quotidien la grande précarité énergétique. C'est pourquoi comme nous l'avons fait pour les copropriétés privées, il nous semble essentiel d'apporter une aide financière aux bailleurs portant l'ambition d'une rénovation BBC,

sous la forme d'une subvention que nous nommerons « éco-patrimoine parc social » – en référence à l'éco-patrimoine que nous avons voté en septembre –, et qui sera cumulable avec l'aide Écoréno'v métropolitaine. L'enveloppe allouée à ce dispositif d'aide à la rénovation est de 1 million d'euros. Elle doit aider prioritairement à financer les petits ensembles jusqu'à 49 logements, l'aide étant ensuite dégressive, et elle sera renforcée en cas d'usage d'enduits correcteurs thermiques dont nous connaissons le surcoût. Ainsi, nous souhaitons que cette aide permette aux bailleurs de lancer davantage d'opérations et dans un laps de temps plus court, afin d'accélérer le processus de la transition énergétique et de soulager les locataires dont les factures baisseront en même temps que leur confort augmentera. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement.

### RÉMI ZINCK :

Merci, Madame GUITARD. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 4-22-5289-394 : Rapporteur : RÉMI ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Il s'agit d'une délibération votée tous les ans en parallèle du budget prévisionnel de la Ville. Dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver, par délibération distincte du budget, l'ensemble de subventions dont les bénéficiaires et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget. La plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi. Il s'agit là de voter des subventions connues à ce jour. Parmi les structures du 4<sup>e</sup> arrondissement, nous trouvons l'association Soierie vivante, le théâtre de la Croix-Rousse, la Villa Gillet, mais aussi des subventions globales pour des structures qui ont un rayonnement plus large ou qui impactent notre territoire comme le CCAS, ALEC ou CoopaWatt, que Yannick PAPAIX a évoqué en début de conseil, et qui seront présents, je le rappelle, place de la Croix-Rousse le 11 mars, pour le passage de l'Énergitour. C'est dit deux fois comme ça.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, donc je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 4-22-5395-384 : Rapporteur : RÉMI ZINCK

**Objet :** « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022

Dans l'éditorial du rapport « Lyon transition(s) », Sylvain GODINOT, le deuxième adjoint au Maire de Lyon, délégué à la transition énergétique et au patrimoine, rappelle que le thermomètre a été inventé en 1743 à Lyon. Il ajoute que depuis 1743, l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée sur Terre. Il alerte sur le fait que la canicule de l'été dernier montre que Lyon est une des villes les plus sensibles au changement climatique, et que pour maintenir une planète vivable, c'est en 2050, au plus tard, que l'humanité devra être sortie du carbone. La situation climatique globale impose d'accélérer l'engagement de Lyon dans la transition écologique et solidaire. C'est pourquoi avec la démarche « Lyon 2030 - inspirons le changement », notre ville se place parmi les 100 villes pionnières engagées sous l'égide de la Commission européenne pour la neutralité climatique dès 2023. « Lyon en transition(s) », le rapport sur la situation en matière de développement durable en 2022, prend donc un relief particulier par rapport à cet engagement d'une neutralité carbone en 2030. Ce rapport présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Ces politiques sont structurées en 5 pôles pour en renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace : aménagement et transition, ville soutenable, protection et solidarité, émancipation, ressources, proximité, gouvernance. Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan de mandat 2020-2026 et les principales contributions de l'action publique aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Pour l'année 2022, le rapport présente les actions qui ont été sélectionnées pour leur caractère emblématique. À titre d'exemple, peuvent être signalées les actions suivantes : le plan sobriété, la Maison engagée et solidaire de l'alimentation, une nouvelle offre de restauration scolaire qui a été abordée tout à l'heure, le Contrat Local de Santé, le guide pour la santé des femmes, le budget participatif. Ce rapport « Lyon en transition(s) » met aussi en avant des actions menées dans les arrondissements qui sont pleinement impliqués dans cette démarche. Pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de « Ta Belle Allure », le Festival zéro Carbone, entre féminisme et écologie. « Ta Belle Allure » donne à vivre la transition écologique et solidaire comme une fête. D'ailleurs, une deuxième édition s'annonce pour 2023. Également, « Respecte-moi ». Des jeunes du centre social Pernon et de la Maison de l'enfance et de la jeunesse ont créé une exposition intitulée « Respecte-moi », dans le cadre de la journée de lutte contre les violences à l'égard des femmes et du Festival « Brisons le silence », les adolescents ont exprimé leur regard et leurs revendications. Je voudrais remercier à cet égard Samuel MECKLENBURG, adjoint à la culture/événement, et Nadège BORRON, conseillère en charge de l'action sociale, qui ont respectivement porté « Ta Belle Allure » et « Respecte-moi ». Ainsi, le large éventail des actions sélectionnées dans ce rapport montre la diversité et la richesse de notre démarche globale, et nous les avons ici résolues dans une indispensable transition écologique et solidaire. Est-ce

qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Donc je rappelle que ce rapport est présenté pour information, il ne fait pas l'objet d'un vote. Donc le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement prend acte de la communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon pour l'année 2022. Rapport intitulé « Lyon en transition(s) ».

### **Rapport pris acte**

#### **Délibération 4-22-383 : Rapporteur : RÉMI ZINCK**

**Objet :** Question du 4<sup>e</sup> arrondissement au Maire de Lyon

Il s'agit à présent de la traditionnelle question d'arrondissement posée au Maire de Lyon lors du prochain Conseil municipal. Vous avez pu prendre connaissance du contenu de la question qui vous a été envoyée en complément de la convocation de ce Conseil. Donc, cette question – je le dis notamment pour les gens qui sont présents – traite de l'ouverture de la piscine Saint-Exupéry pendant les mois d'été, puisqu'elle est fermée actuellement de début juin à début septembre. Cette question sera posée au maire de Lyon, de savoir si l'on peut envisager cette ouverture à partir du plus tôt possible puisqu'évidemment, elle fait globalement défaut. Voilà, donc je note une demande d'intervention de Monsieur KIMELFELD et Madame PELLET. Je vous en prie, Monsieur KIMELFELD.

#### **DAVID KIMELFELD :**

Je me réjouis car l'exercice, souvent, c'est de poser une question au Maire de Lyon pour avoir une réponse positive pour pouvoir positiver les décisions qu'il prend quand on est dans la majorité, donc on peut d'ores et déjà annoncer ce soir qu'elle sera ouverte à l'été prochain ou pas ? Faut-il laisser le suspense ?

#### **RÉMI ZINCK :**

Est-ce que c'est une question que vous me posez ?

#### **DAVID KIMELFELD :**

Je vous pose la question car en règle générale, vous savez, l'exercice est celui-là, vous le savez depuis le début. Ce n'est pas pour mettre en difficulté le Maire que son Maire d'arrondissement dans sa propre majorité... On peut donc se réjouir de cette question qui apportera, j'en suis sûr, une réponse positive. Mais laissons le suspense et l'exercice se dérouler jusqu'au bout. Merci.

#### **RÉMI ZINCK :**

(Rires) Je ne réponds rien, Monsieur KIMELFELD. Madame PELLET.

#### **ANNE PELLET :**

Mais c'est vrai, prendriez-vous le risque que l'on vous réponde non maintenant que vous avez posé publiquement cette question ? Voilà et cette question je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui se la posaient depuis très longtemps et qui ne comprenaient pas pourquoi cette piscine était fermée. Alors, on leur expliquait qu'il fallait qu'elle fasse des travaux l'été, mais ce n'était pas suffisant comme réponse. Et je me demande pourquoi cela n'a pas été fait avant, Monsieur KIMELFED, parce que franchement, il y avait une vraie forte demande et j'espère que cela va fonctionner car on a besoin d'occuper les jeunes de ce quartier aussi. Le quartier Bony-Flammarion, n'est-ce pas, Madame GUITARD ?

### RÉMI ZINCK :

Pour vous répondre, il n'y a aucune certitude. Il y a le besoin, – on le sait, et c'est d'ailleurs dans la question –, la nécessité de piscine, et ce n'est pas moi qui le découvre en 2023, on l'a découvert et bien avant que nous ne soyons élus. Cela fait déjà de nombreuses années que ce déficit de piscine est ressenti, et c'est dit dans la question, le dérèglement climatique dont on parle, la canicule, etc., ne fait qu'accroître le besoin d'ouverture et la nécessité de cette demande. Après, on sait très bien – et vous connaissez le fonctionnement de la Ville de Lyon tout aussi bien que moi, sinon mieux –, ce n'est pas toujours facile mais voilà. Je pense qu'il est important de poser ces questions au regard des attentes des habitants – et des élus aussi d'une certaine manière, mais d'abord les habitants –, et aussi pour rappeler que cette petite piscine qui est grande pour nous et petite pour Lyon, mais elle existe, et dans un quartier dont on a beaucoup abondamment parlé lors du dernier CICA – et c'était normal – elle aurait toute sa place aussi ouverte. Dans ce quartier en particulier et pas seulement, parce qu'évidemment, il n'y a pas de mur entre la Croix-Rousse et le reste de la ville ; mais déjà pour ceux qui habitent à toute proximité. Voilà. Mais je n'ai pas du tout d'assurance de la réponse positive. Voilà. La question n'aura d'autant plus de force que si elle est votée, ce soir, à l'unanimité, donc je mets cette question, ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Clôture de la séance**

### RÉMI ZINCK :

Nous avons terminé l'examen des délibérations. Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole, je vais clôturer ce Conseil en vous remerciant et en vous souhaitant à toutes et tous une excellente soirée. Je vous remercie.

**Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2023**

**Le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

**Rémi ZINCK**